



Commune de DENEE  
Procès verbal de délibérations  
du 27 AVRIL 2015 Feuille n°

COMMUNE DE DENEE  
ARRONDISSEMENT D'ANGERS  
DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul GERMON Maire.

Etaient présents :  
Mrs P. GERMON, F. HERVE, J.C BLANVILLAIN, G. RENAUD, M. SABOURAULT, A. de PERTHUIS, Y. BORJON PIRON, C. DURNERIN, O. COLLIGNON, JP. SAULGRAIN, E. CHEVALIER, F. PEROT. J LACROIX

Absents : F. GRIMAUD, S. BORE  
Secrétaire de séance : A. de PERTHUIS

Convocation du 21 avril 2015.  
Date de publication : 4 mai 2015  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 0

---

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE le procès-verbal du 7 avril 2015**

*Par :*

*12 voix pour et une abstention*

<b>INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL</b>	<b>DCM n°2015 -35</b>
---	-----------------------

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

Par courrier adressé à Monsieur le Préfet, Madame KAUFFMANN a demandé sa démission des postes de Conseiller Municipal et du poste d'Adjoint au Maire.  
L'accord de Monsieur le Préfet a été obtenu par courrier reçu le 17 AVRIL 2015

Conformément à l'article L270 du code électoral, dans les Communes de 1000 habitants et plus, la réception de la démission d'un Conseiller Municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de Conseiller Municipal au suivant de la liste dont est issue la personne démissionnaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de cette démission et de procéder à l'installation de la personne suivante figurant sur la même liste :

Monsieur Jacques LACROIX domicilié village de Mantelon, qui a été régulièrement convoqué pour cette séance.

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE de la démission de Madame KAUFFMANN**

**PREND ACTE de l'installation de Monsieur Jacques LACROIX dans ses fonctions de Conseiller Municipal.**

**Le tableau du Conseil est donc modifié selon cette nouvelle installation.**

## **Présentation du projet de Mutualisation par Mme GUINEMENT**

Madame Catherine GUINEMENT, Maire de Rochefort sur Loire et vice-présidente de la Communauté de Communes Loire Layon, en charge des ressources humaines et de la mutualisation, présente le schéma de mutualisation de services entre les 11 collectivités locales (10 communes et Communauté de Communes Loire Layon).

Elle aborde les 4 domaines de mutualisation à différencier :  
Politique / Fonctionnel / Technique et Planification / Services à la population,  
ainsi que les 7 outils au service de nos objectifs :  
Echanges de pratiques / Partenariats et Conventions / groupements de commandes / Services communs / Prestations de services / Transferts de compétences / Commune Nouvelle.

Le schéma est laissé au libre choix des collectivités mais se veut être un outil d'échanges, de pilotage et de suivi pour répondre à 4 enjeux :

- Trouver une meilleure efficacité opérationnelle et une optimisation financière
- Assurer des services de proximité et de qualité à la population
- Améliorer la compétence et les conditions de travail de l'ensemble des agents
- Eviter les doublons de services entre les communes

9 mois de débat (avril à novembre 2015) vont être instaurés pour réfléchir, proposer et construire le projet, selon le calendrier suivant :

- Présentation de la démarche aux élus en Conseil Municipal
- Information auprès des agents
- Validation des objectifs et de la méthode en Conseil Municipal
- Mise en place d'un groupe de travail « mutualisation » composé de conseillers municipaux et d'agents volontaires par communes, qui sera chargé, après diagnostic de l'existant sur les formes de mutualisation, de faire remonter et de prioriser la liste des services à mutualiser
- Synthèse et validation par le comité de pilotage de la CCLL avec écriture du projet en octobre 2015
- Présentation et validation du schéma en Conseils Municipaux et Communautaire en novembre 2015
- Mise en place de groupes de travail par thème et audit approfondi Ressources humaines en fonction des objectifs en 2016
- Mutualisation en janvier 2017

## **Présentation du diagnostic du Centre Social Intercommunal (CSI) de Saint Georges sur Loire**

Monsieur Guillaume FLEURY, Directeur du Centre Social Intercommunal, présente tout d'abord ce centre appelé « L'Atelier » de la région de Saint Georges sur Loire, en précisant l'organisation et les actions exercées sur le territoire de 9 communes au nord de la Loire. Il évoque ensuite, la convention territoriale globale engagée entre la CCLL, le SIRSG et la CAF pour la mise en place d'un diagnostic social sur chacune des 10 communes de notre Communauté concernant les thématiques suivantes :

- Petite enfance
- Enfance jeunesse
- Famille
- Seniors
- Vie sociale
- Vie associative

Il explique ensuite la méthode retenue :

- Rencontre avec les acteurs du territoire dont les élus en Conseil Municipal
- Rencontre directe avec les habitants (café des habitants, enquêtes, réunions publiques)
- Réunions avec les acteurs organisés (associations diverses)

Ceci, avant de mener à bien le diagnostic partagé, mieux comprendre l'existant sur chaque commune et obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Quel est le contenu de votre projet municipal en lien avec les dynamiques sociales du territoire ?
- Quels sont les besoins et les services relevés pour la Commune en termes d'animation sociale ?
- Quels besoins sociaux principaux sont repérés chez les habitants de la Commune ?
- Quels sont les besoins directement exprimés par les habitants ?

Il est demandé aux conseillers de s'approprier et de réfléchir à ces différentes interrogations, et à Monsieur FLEURY de pouvoir organiser la présence du Centre Social le dimanche 10 mai, lors du Forum des Associations dans la salle polyvalente de Denée pour un premier contact avec la population et les associations sur ce dossier.

<b>CONVENTION DE GESTION DES SERVICES DE MAISON DE L'ENFANCE DE ROCHEFORT</b>	<b>DCM n°2015 - 36</b>
---	------------------------

La Maison de l'enfance de Rochefort sur loire (des Goganes) accueille deux services dont les principaux utilisateurs sont les Communes de Rochefort, Denée, Chaudefonds, et Saint Aubin de Luigné

- La halte-garderie
- Le relais d'assistantes maternelles

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de gestion de la maison de l'enfance de Rochefort.

La Maison de l'enfance est régie par la Mutualité Française Anjou Mayenne qui est donc responsable du service et l'employeur du personnel de la Maison de l'enfance. Les Locaux sont mis à disposition de cette structure par la Commune de Rochefort.

Chaque commune signataire de la convention participe financièrement au fonctionnement de la Halte-Garderie et du RAM de la manière suivante :

- Halte-garderie : En fonction du nombre d'heures de garde réalisées
- RAM : En fonction du nombre d'assistantes maternelles en activité sur chaque commune.

Les frais de gestion sont les suivants :

- Halte-garderie / 7.5%
- RAM : 8%

La convention est conclue pour 1 an renouvelable une fois et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE la convention ainsi présentée**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à la signer**

<b>CONVENTION DE PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT MAISON DE L'ENFANCE DE ROCHEFORT</b>	<b>DCM n°2015 - 37</b>
---	------------------------

La Commune de Rochefort met à la disposition de la Mutualité de l'Anjou la Maison de l'enfance « les Goganes ».

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de participation aux frais de fonctionnement de la maison de l'enfance de Rochefort entre la Commune de

Rochefort d'une part et les communes de Chaufonds sur Layon, Denée et Saint Aubin de Luigné d'autre part.

Ces dépenses prennent en compte :

- les charges à caractère général
- les charges de personnel pour l'entretien des locaux et des espaces verts.

Un loyer annuel à répartir par tiers entre les 3 communes révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur l'indice du coût de la construction au 1<sup>er</sup> janvier 2004 est donc demandé par la commune de Rochefort aux autres communes. A titre d'information, selon l'indice appliqué au 1<sup>er</sup> janvier 2015 : le loyer serait de : 6184 €.

Les subventions perçues par Rochefort au titre du contrat enfance jeunesse feront l'objet d'un reversement aux communes signataires de la convention.

#### **Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE la convention ainsi présentée**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à la signer**

<b>STEP – ACHAT DE LA PARCELLE DE M BRAULT</b>
--

<b>DCM n°2015 - 38</b>
------------------------

Dans le cadre de la construction de la future station d'épuration de Denée, un réseau de transfert des effluents de l'ancienne station vers la nouvelle doit être construit. Ce réseau supplémentaire sera équipé d'un poste de transfert dont l'installation est prévue sur la parcelle ZS 62 située à l'angle de la rue du mai à Denée et de la route de la jarretière.

Cette parcelle appartenant à Monsieur Olivier BRAULT, résidant 22 rue Paul Bert 49100 ANGERS. Il est proposé de procéder à l'acquisition de cette parcelle en vue de cette installation qui occupera quelques mètres<sup>2</sup> sur la partie haute du talus.

Le Cabinet Branchereau a effectué le bornage de la surface nécessaire à ces travaux qui est de 27 m<sup>2</sup>.

Il est proposé de procéder à cette acquisition pour 0.30€ le M<sup>2</sup> TTC puisque ces terrains se situent en zone N. (non constructibles) soit 8.10€ TTC.

Les frais de bornage et de notaires seraient à la charge de la Commune.

#### **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**ACCEPTE d'acquérir la parcelle ci-dessus référencée ZS 62p** située à l'angle de la rue du mai à Denée et de la route de la jarretière pour une somme de 8.10€ TTC. Les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

#### **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'achat de ladite parcelle**

La dépense correspondante est prévue au budget d'assainissement sur le compte 211.

<b>TRAVAUX D'ACCESSIBILITE MAIRIE - TRANCHE FERME</b>
---

<b>DCM n°2015 - 39</b>
------------------------

Monsieur HERVE informe le Conseil Municipal que la Commission des bâtiments qui s'est réunie le 8 avril 2015

Elle propose :

- la poursuite des travaux d'accessibilité de la Mairie en engageant les travaux de la tranche conditionnelle.
- que la SOCOTEC établisse l'agenda d'accessibilité des bâtiments communaux, soit : la durée de l'Ad'AP, la programmation des travaux et la rédaction de l'agenda d'accessibilité.

Après en avoir délibéré, par :

- 10 voix pour
- 1 voix contre (J.P. SAULGRAIN)
- 2 abstentions (A. de PERTHUIS, J. LACROIX)

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE D'ENGAGER la poursuite des travaux d'accessibilité de la Mairie.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre la procédure et à SIGNER tout document nécessaire à la poursuite des travaux d'accessibilité de la Mairie dans le cadre de la tranche conditionnelle des travaux.**

**DECIDE D'ENGAGER le projet de rédaction de l'agenda d'accessibilité avec la SOCOTEC comme prévu au budget.**

<b>TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES MENUISERIES DE LA SALLE POLYVALENTE</b>	<b>DCM n°2015 - 40</b>
--	------------------------

Monsieur HERVE informe le Conseil Municipal que la Commission propose d'effectuer les travaux de rénovation des menuiseries extérieures de la salle polyvalente. (renforcement de l'ossature bois, bardage et peinture extérieure)

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE D'ENGAGER les travaux de rénovation des menuiseries extérieures de la Salle Polyvalente.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à LANCER la procédure de mise en concurrence des entreprises et à SIGNER tous documents nécessaires à ces travaux.**

<b>VENTE D'UNE BOIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE</b>	<b>DCM n°2015 - 41</b>
---	------------------------

Par délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014, le Conseil Municipal a accepté la vente de la parcelle ZC 396, sise aux Aireaux d'une contenance de 21ares44ca, à Madame MANCEAU Laurence domiciliée aux Aireaux à Denée, pour une somme de 1500 € TTC. Il y était indiqué que Madame MANCEAU aurait la charge de la totalité des frais inhérents à la vente, notamment les frais de bornage éventuels et les frais d'actes notariés, et qu'elle s'engageait à conserver le caractère de Boire à cette parcelle et à l'entretenir en tant que telle.

Afin de finaliser cette vente, il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera dressé par Maître BOULET, notaire à Murs Erigné.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,  
le Conseil Municipal,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.**

<b>INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL</b>	<b>DCM 2015-35</b>
<b>CONVENTION DE GESTION DES SERVICES DE MAISON DE L'ENFANCE DE ROCHEFORT</b>	<b>DCM 2015-36</b>
<b>CONVENTION DE PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT MAISON DE L'ENFANCE DE ROCHEFORT</b>	<b>DCM 2015-37</b>
<b>STEP – ACHAT DE LA PARCELLE DE M BRAULT</b>	<b>DCM 2015-38</b>
<b>TRAVAUX D'ACCESSIBILITE MAIRIE - TRANCHE FERME</b>	<b>DCM 2015-39</b>
<b>TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES MENUISERIES DE LA SALLE POLYVALENTE</b>	<b>DCM 2015-40</b>
<b>VENTE D'UNE BOIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE</b>	<b>DCM 2015-41</b>

<i>Conseil Municipal du 27 AVRIL 2015</i>			
	Présence	SIGNATURE DU MANDATAIRE EN FACE DU NOM DU MANDANT	
Paul GERMON			
Freddy HERVE			
Jean Claude BLANVILLAIN			
Geneviève RENAUD			
Maryvonne SABOURAULT			
Anne de PERTHUIS			
Yannis BORJON PIRON			
Françoise GRIMAUD			
Christophe DURNERIN			
Olivier COLLIGNON			
Sarah BORE			
Jean Paul SAULGRAIN			
Elisabeth CHEVALIER			
Fabrice PEROT			
Jacques LACROIX			

**Prochain Conseil Municipal le 18 mai 2015**